



COMMUNICATION FINANCIÈRE
ACTIVITÉ & RÉSULTATS
AU 31 MARS 2018



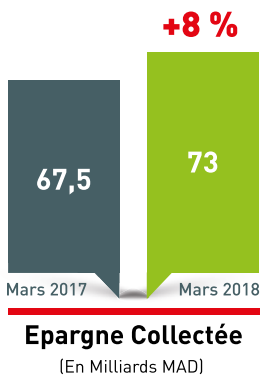
GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE



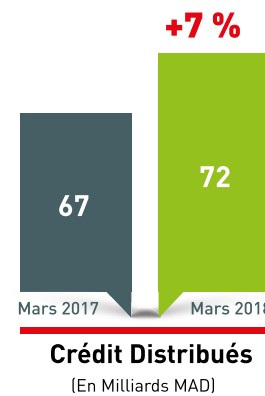
Le 4 Juillet 2018, le Directoire du Crédit Agricole du Maroc, Réuni sous la présidence de Monsieur Tariq SIJILMASSI a examiné les comptes consolidés arrêtés au 31 Mars 2018 sous première application de la Norme IFRS9.

UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE EN FAVEUR DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉPARGNE COLLECTÉE



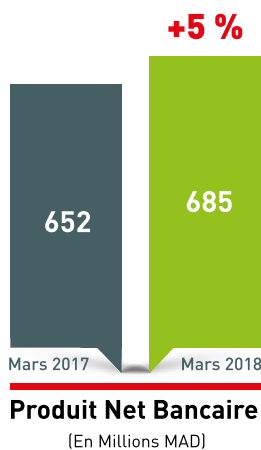
A fin Mars 2018, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a collecté 73 milliards de dirhams de dépôts de la clientèle, marquant une hausse de 8% comparativement à fin Mars 2017. Cette performance a été réalisée en optimisant la structure des ressources clientèle mobilisées par la Banque. En effet, la stratégie commerciale promue par la Banque vise l'ouverture des comptes à vue non rémunérés (+15%) parallèlement à une stabilisation des comptes à terme.

BANQUE UNIVERSELLE A VOCATION CITOYENNE



Au terme du premier trimestre 2018, les crédits distribués s'affichent à 72 Milliards de Dirhams, en progression de 7% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution est en ligne avec la politique de financement menée par le Groupe en faveur de l'économie et en particulier envers les agriculteurs, les agro-industriels et le monde rural.

UNE PERFORMANCE FINANCIERE CONSOLIDEE

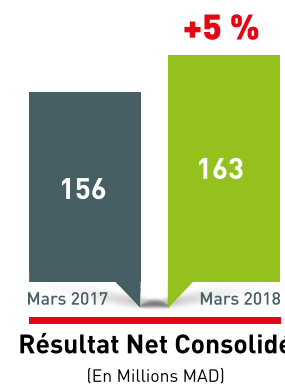


Les résultats du Groupe Crédit Agricole du Maroc pour le premier trimestre 2018 sont en progression comparativement à la même période en 2017.

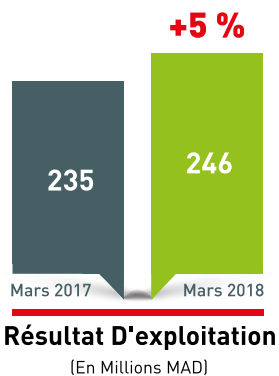
Ainsi, le Produit Net Bancaire s'élève à 685 Millions de dirhams en progression de 5%. Cette performance, résulte d'une hausse de la marge sur commissions et des résultats sur opérations de marché.

En se hissant à 163 Millions de Dirhams, le Résultat Net Consolidé enregistre une progression de 5% au 31 Mars 2018.

Par ailleurs, le Résultat Net Part du Groupe s'affiche à 161 Millions de Dirhams en augmentation de 7% par rapport au 31 Mars 2017.



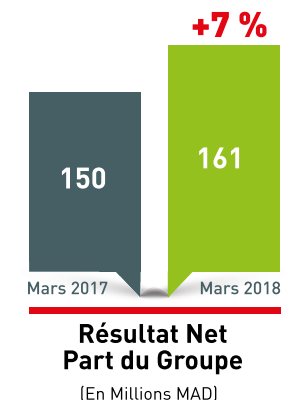
L'APPUI DES FILIALES DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE LA MISSION DE SERVICE PUBLIC



Le Groupe Crédit Agricole du Maroc renouvelle son engagement en mobilisant les ressources de la Banque ainsi que celles de ses filiales en faveur des petits agriculteurs et du monde rural.

Dans cette optique, Tamwil El Fellah poursuit la politique d'élargissement de son offre en servant 80 281 petits agriculteurs pour un encours de crédits de 808 millions de Dirhams au 31 Mars 2018.

Durant la même période, les offres proposées par la Fondation ARDI couvrent les besoins en financement de plus de 100 000 clients relevant de la finance solidaire pour un encours de 292 Millions de Dirhams.



UNE REFERENCE EN MATIERE DU FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

Le Crédit Agricole du Maroc a été élu meilleure institution de financement du développement en Afrique par l'Association des institutions africaines de financement du développement (AIAFD).

Le Groupe a par ailleurs été primé par « l'African Banker Awards » pour son action en faveur de l'inclusion financière.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS AU 31 MARS 2018



BILAN IFRS

en milliers de dh

ACTIF IFRS	31/03/18	01/01/18	31/12/17
"Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux"	2 405 854	2 711 673	2 711 673
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 009 645	11 332 816	265 857
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	7 796 374	1 669 576	
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 213 271	9 663 239	
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 333 674	2 142 512	
"Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables"	2 057 247	1 937 089	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	276 427	205 423	
Actifs financiers disponibles à la vente			13 210 306
Titres au coût amorti			
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	781 879	869 796	869 796
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	67 704 356	69 915 126	70 739 345
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'Impôt Exigible	15 883	186 263	186 263
Actifs d'impôt différé	181 192	567 324	262 054
Comptes de régularisation et autres actifs	1 499 797	1 410 274	1 410 274
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	1 557 385	1 440 191	1 440 191
Immobilisations corporelles	6 229 611	5 942 253	5 942 253
Immobilisations incorporelles	100 670	105 895	105 895
Ecart d'acquisition	306 908	306 908	306 908
TOTAL	95 126 854	96 931 031	97 450 815

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS IFRS

en milliers de dh

	31/03/18	31/03/17
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	884 244	954 715
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	371 029	372 512
Marge d'Intérêt	513 214	582 203
Commissions (Produits)	117 082	112 559
Commissions (Charges)	2 052	4 255
Marge sur Commissions	115 030	108 303
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	102 723	1 408
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	45 811	
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	56 911	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-302	
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux	-302	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		-22 676
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Produits nets des activités d'assurance		
Produits des autres activités	-292	17 738
Charges des autres activités	45 745	34 660
Produit Net Bancaire	684 628	652 317
Charges générales d'exploitation	428 448	408 763
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles	73 460	80 120
Résultat Brut d'Exploitation	182 720	163 433
Coût du risque de crédit	-63 306	-71 158
Résultat d'Exploitation	246 026	234 591
Quote-Part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-9 913	-5 722
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
Résultat avant Impôt	236 112	228 869
Impôts sur les résultats	72 706	72 813
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
Résultat Net	163 406	156 056
Intérêts minoritaires	2 428	5 927
Résultat Net Part du Groupe	160 979	150 129
Résultat de base par action	3,81	3,55
Résultat dilué par action	3,81	3,55
Résultat de base par action des activités poursuivies	7,25	7,00
Résultat de base par action des activités abandonnées		

en milliers de dh

PASSIF IFRS	31/03/18	01/01/18	31/12/17
"Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux"			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7 891	5 476	5 476
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 891	5 476	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	9 852 744	8 019 146	8 019 146
Dettes envers la clientèle	64 489 579	68 159 012	68 159 012
Titres de créance émis	7 076 014	7 371 979	7 371 979
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigibles	38 678	117 077	117 077
Passifs d'impôt différé	609 548	937 344	937 344
Comptes de régularisation et autres passifs	2 737 270	2 184 295	2 184 295
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	322 095	319 618	319 618
Subventions et fonds assimilés	12 528	12 528	12 528
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2 758 864	2 730 235	2 730 235
Capitaux propres	7 221 642	7 074 318	7 594 102
Capital et réserves liées	6 267 286	6 267 286	6 267 286
Réserves consolidées	782 644	839 548	767 039
Part du groupe	566 597		
Part des minoritaires	216 047		
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	8 307	-32 516	-32 516
Part du groupe			
Part des minoritaires			
Résultat net de l'exercice	163 406		592 293
Part du groupe	160 979		
Part des minoritaires	2 428		
Intérêts minoritaires			
TOTAL	95 126 854	96 931 031	97 450 815

GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2018

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat consolidé couvrant la période du 1er janvier au 31 mars 2018. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7.221.642, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 163.406.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc établis au 31 mars 2018, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note présentant les effets de la première application de la nouvelle norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

Casablanca, le 27 juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes



1. Principes généraux

La norme IFRS 9 relative aux instruments financiers est applicable à partir du 1^{er} janvier 2018 en remplacement de la norme IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

La norme IFRS 9 permet une première application de manière rétrospective, sans retraitement de la période comparative de l'exercice N-1. De ce fait, il n'est pas nécessaire de retraiter les comptes de l'exercice 2017. Le Crédit Agricole du Maroc a procédé à l'application de la norme IFRS 9 sans retraitements des informations à titre comparatif des périodes antérieures.

Le bilan 01/01/2018 (FTA) est présenté selon la nouvelle norme IFRS 9.

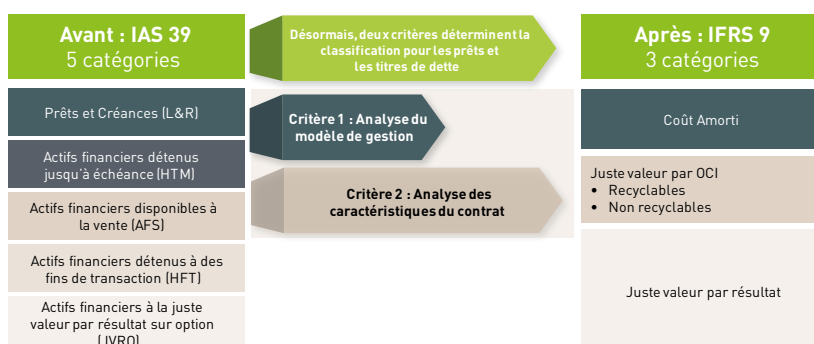
La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2. Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :



2.1. Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.1.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

2.1.1.1. Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1er janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

2.1.1.2 Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

2.1.1.3 Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre/vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste Valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

2.1.2 Instruments de capitaux propres

2.1.2.1 Règles de classement et d'évaluation

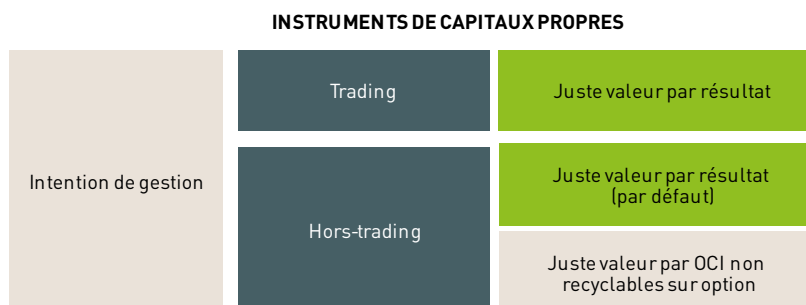
Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;

- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable : Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

2.1.2.2 Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



2.1.2 Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.2 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.



Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.3 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

- Passif financier au coût amorti :

Il s'agit du classement par défaut ;

- Passif financier à la juste valeur par résultat par nature :

Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

- Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable :

À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur

3. Dépréciation des actifs sous IFRS 9

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

3.1 Modèle de dépréciation

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS 39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles (dès l'autorisation des crédits).
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat - Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation.

En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.

Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- o « **Bucket 1** » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculée une perte de crédit attendue à horizon un an.
- o « **Bucket 2** » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

- o « **Bucket 3** » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

3.2 Principes de dépréciation sur les actifs financiers

Lors de la première application de la norme IFRS 9, l'évolution du risque de crédit entre la date de comptabilisation initiale de l'actif financier et le 1er janvier 2018 est analysée pour : - Les actifs financiers évalués au coût amorti ; - Les actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI recyclables.

Pour les titres, le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants : Lors de l'acquisition des titres : ECL à 1 an pour les titres au profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur - Bucket 1.

Lors des évaluations ultérieures :

- Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre demeure de très bonne qualité - Bucket 1 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en « sain », devient « dégradé » - Bucket 2 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit est « dégradé » et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine - Bucket 2 ;
- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut - Bucket 3.

Par ailleurs, Le Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'utilisation d'une LGD forfaitaire de 45 %.

3.3 Forward looking

Il n'a pas été établi de corrélation entre les données macro-économiques et les indicateurs de coût du risque des actifs financiers de la banque. Ainsi, les estimations de perte attendues n'intègrent pas à ce stade de paramètre forward looking. Une méthodologie basée sur des critères qualitatifs sera mise en place dans un premier temps (définition en cours de critères permettant d'anticiper une dégradation à venir de la sinistralité des crédits et qui seront examiner trimestriellement à l'occasion des comités de suivi des provisions de la Banque).

ABRÉVIATIONS

Les abréviations utilisées dans ce document sont les suivantes :

- ECL = Expected Credit Loss (perte de crédit attendue) ;
- EL = Expected Loss (perte attendue) ;
- FTA = First Time Application (première application) ;
- JV par OCI = Juste Valeur par capitaux propres ;
- OCI = Other Comprehensive Income ;
- OPCVM = Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- SPPI = Solely Payments of Principal and Interest (caractéristiques des flux de trésorerie contractuels)



COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2018



BILAN

en milliers de dh

ACTIF	31/03/18	31/12/17
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 317 515	2 708 028
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	919 735	972 476
A vue	533 905	953 720
A terme	385 830	18 756
Créances sur la clientèle	66 407 090	68 826 909
Crédits de trésorerie et à la consommation	27 550 355	27 353 475
Crédits à l'équipement	18 361 539	18 543 329
Crédits immobiliers	15 661 850	15 583 867
Autres crédits	4 833 346	7 346 239
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement	13 942 008	13 200 728
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 167 057	2 653 599
Autres titres de créance	691 767	681 535
Titres de propriété	10 083 185	9 865 594
Autres actifs	3 207 916	2 979 467
Titres d'investissement		
Bons du Trésor et valeurs assimilées		
Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	597 823	589 499
Créances subordonnées	1 400	1 400
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles	388 025	393 265
Immobilisations corporelles	5 846 244	5 639 660
TOTAL ACTIF	93 627 756	95 311 433

en milliers de dh

PASSIF	31/03/18	31/12/17
.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux.		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 090 972	7 300 929
A vue	718 410	652 678
A terme	8 372 562	6 648 251
Dépôts de la clientèle	64 498 658	68 127 199
Comptes à vue créditeurs	33 370 714	35 637 468
Comptes d'épargne	11 729 260	11 669 048
Dépôts à terme	17 729 896	18 897 034
Autres comptes créditeurs	1 668 788	1 923 648
Titres de créance émis	7 076 014	7 371 979
Titres de créance négociables	7 076 014	7 371 979
Emprunts obligataires		
Autres titres de créance		
Autres passifs	2 714 060	2 282 245
Provisions pour risques et charges	807 747	906 349
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157
Dettes subordonnées	2 708 454	2 679 520
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	2 057 364	2 057 364
Capital	4 227 677	4 227 677
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)		
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	351 016	
Résultat net de l'exercice (+/-)	88 637	351 016
TOTAL PASSIF	93 627 756	95 311 433

en milliers de dh

HORS BILAN	31/03/18	31/12/17
ENGAGEMENTS DONNES	10 667 718	10 299 068
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	151 722	
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	5 939 055	5 806 864
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	944 214	937 048
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 632 726	3 555 156
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	1 056 446	1 056 445
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 056 446	1 056 445
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10. Titres vendus à réméré		
11. Autres titres à recevoir		

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

en milliers de dh

	31/03/18	31/03/17
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 103 275	1 252 463
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	6 783	1 177
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	817 876	898 912
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	16 054	12 222
Produits sur titres de propriété		24 711
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	104 250	98 214
Commissions sur prestations de service	104 250	98 214
Autres produits bancaires	158 313	217 228
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	438 421	627 841
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	76 985	61 080
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	226 185	253 751
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	59 010	50 015
Charges sur immobilisations en crédit bail et en location	664 854	624 621
Autres charges bancaires	76 242	262 995
PRODUIT NET BANCAIRE	664 854	624 621
Produits d' exploitation non bancaire	567	118
Charges d' exploitation non bancaire	11 122	8 664
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	438 347	428 454
Charges de personnel	246 950	245 337
Impôts et taxes	6 947	5 935
Charges externes	124 412	116 327
Autres charges générales d'exploitation	12 351	12 669
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	47 687	48 185
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	264 810	171 559
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	83 611	90 869
Pertes sur créances irrécouvrables	108 194	73 109
Autres dotations aux provisions	73 005	7 581
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	202 832	110 678
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	77 552	32 632
Récupérations sur créances amorties	27 057	33 552
Autres reprises de provisions	98 223	44 494
RESULTAT COURANT	153 974	126 740
Produits non courants	465	7 646
Charges non courantes	27 191	30 252
RESULTAT AVANT IMPOTS	127 249	104 135
Impôts sur les résultats	38 612	29 387
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	88 637	74 748

L'instinct de la croissance
47, rue Abba Han, Aboujaâd
20100 Casablanca
MarocDeloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca, Maroc

CREDIT AGRICOLE DU MAROC

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE
DES COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2018

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12 et conformément à la circulaire 4/W/2016 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédit doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc (CAM) comprenant le bilan et le compte de produits et charges couvrant la période du 1er janvier au 31 mars 2018. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 9.440.305, dont un bénéfice net de KMAD 88.637, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

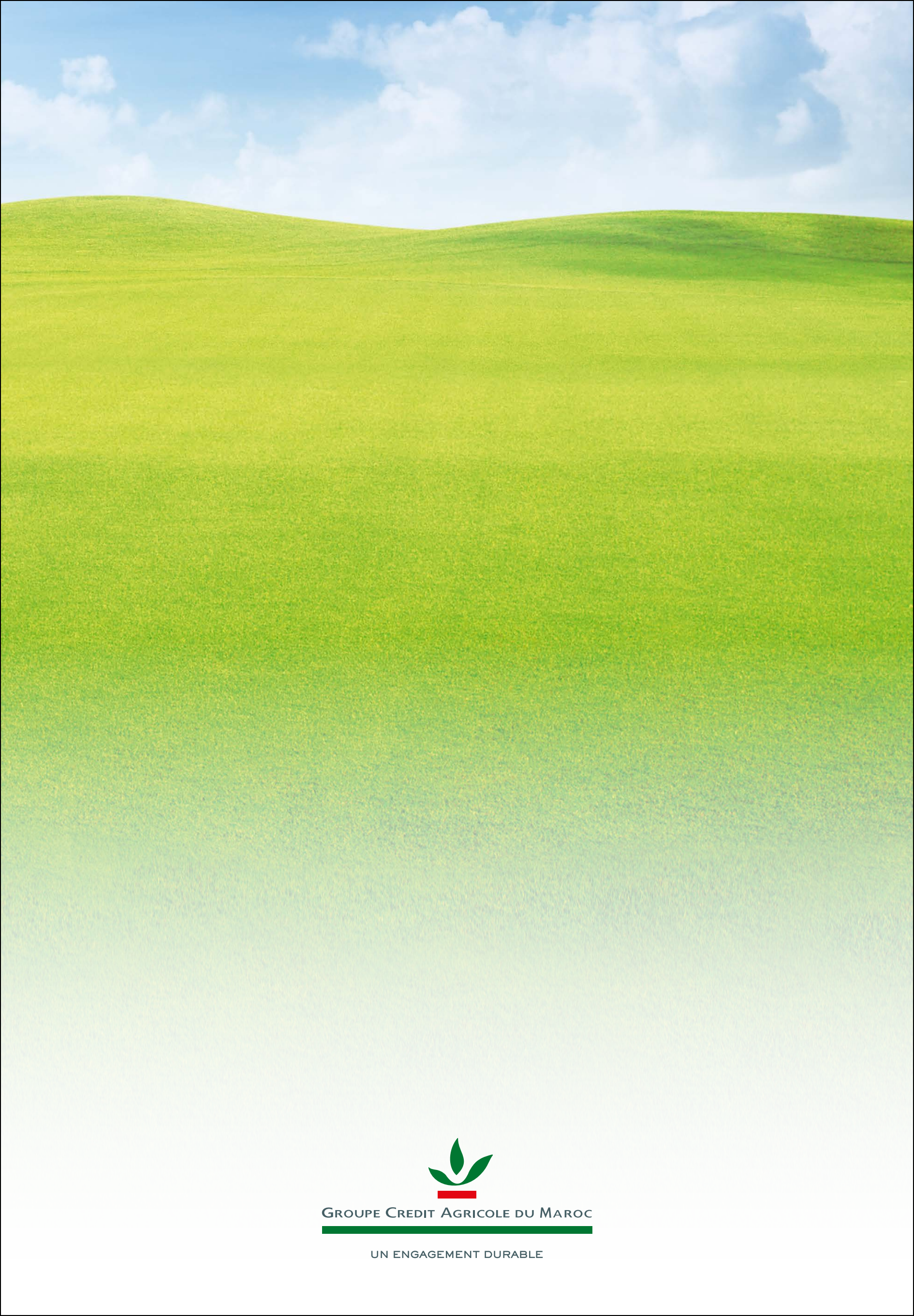
Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit Agricole du Maroc (CAM) établis au 31 mars 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 20 juin 2018

Les Commissaires aux Comptes

FIDARC GRANT THORNTON
31, rue de la Liberté, 20100 Casablanca
Maroc
Faïçal MEKOUAR
PrésidentDELOITTE AUDIT
Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
CASABLANCA
Tél : 33 33 22 22 40 78
Fax : 33 33 22 40 78
Fawzi BRITEL
Associé



GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

UN ENGAGEMENT DURABLE